

DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

En contrat de professionnalisation ou d'apprentissage : 14 mois

De septembre 2026 à novembre 2027

Anciens diplômés d'AMP (Aide Médico-Psychologique), d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale), d'AESH (Accompagnant Éducatif pour enfant en Situation de Handicap)



Secteurs d'activité : au domicile de la personne, dans les structures sociales et médico-sociales, dans les écoles...

Poursuite d'études possible : moniteur-éducateur, éducateur spécialisé...

Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au DE AES, délivré par le ministère de la Solidarité et de la Santé.
Le DE AES est de niveau 3. RNCP 36004, NSF 332/330, Formacode 44028/44079/44089.

LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités sociales, scolaires et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer la personne dans son développement, son contexte socio-culturel
- Appréhender les incidences physiques, psychologiques et sociales de la situation de dépendance
- Proposer un accompagnement éducatif et une aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne
- Repérer, lors des temps clés, les situations problématiques pour instaurer une relation d'aide spécifique
- Promouvoir la vie sociale et relationnelle par la mise en œuvre d'activités individuelles
- Détecter des signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal-être
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé
- Se situer en tant que professionnel responsable et autonome en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Et ainsi de se présenter au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DE AES).

DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus complet se déroule en 14 mois, soit 1 407 heures d'enseignement réparties en :

- **546 heures de formation théorique et 21 heures pour l'AFGSU**
- **840 heures de formation pratique** : 700 heures sur le site qualifiant employeur et un stage, hors employeur, de 140 heures.

Parcours partiel : des dispenses de certification ou des allègements de formation de certains domaines de compétences sont possibles en fonction du diplôme du candidat.

Les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de la responsable de formation afin d'échanger, à partir d'un tableau défini par l'arrêté du 30 août 2021, sur les modalités de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique s'articule autour de cinq domaines de formation auxquels sont associés cinq blocs de compétences :

- **DF 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne : 112 heures d'enseignements.
- **DF 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité : 91 heures d'enseignements.
- **DF 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne : 105 heures d'enseignements.
- **DF 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention : 147 heures d'enseignements.
- **DF 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures d'enseignements.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les salles de cours sont équipées d'Internet, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur. Des ordinateurs et un centre de ressources documentaires sont mis à disposition pour les travaux des stagiaires.

Les stagiaires ont un code d'accès à une plateforme de travail à distance dans laquelle sont stockés les cours.

D'autres moyens pédagogiques : film-débat, participation à des conférences, mise en situation, analyse de la pratique professionnelle.

VALIDATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé séparément chaque bloc de compétences dans le respect du référentiel de formation en vigueur.

- **Bloc 1** : une épreuve orale à partir d'un dossier de pratiques professionnelles et une épreuve écrite sur l'étude de cas pratique organisée par la DREETS.
- **Bloc 2** : une épreuve orale sur l'étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort, permettant au candidat d'expliquer son accompagnement de la personne dans la vie quotidienne.
- **Bloc 3** : une épreuve orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne.
- **Bloc 4** : une épreuve orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat avec le projet de la personne.
- **Bloc 5** : une épreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation.

Tout au long de la formation, les **formateurs référents** de chaque domaine ont pour mission de suivre les écrits des stagiaires en les guidant et les aidant à la réflexion. Des **examens blancs** sont mis en place pour entraîner les stagiaires aux épreuves de certification portant sur les 5 blocs de compétences.

La formation pratique donne lieu à une **évaluation par les sites qualifiants**. Un temps de suivi ou bilan de stage avec le stagiaire est programmé par l'établissement de formation sur chaque lieu du stage. En fin de parcours, toutes les compétences portées par le référentiel doivent être validées par le stagiaire.

PUBLIC VISÉ

• En contrat d'apprentissage :

- les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ;
- sans limite d'âge pour les personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

• En contrat de professionnalisation :

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- sans limite d'âge pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- sans limite d'âge pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI) à l'entrée en formation.

www.alternance.emploi.gouv.fr

• Les salariés de structures médico-sociales en poste

Employeurs :

- toutes les structures sociales et médico-sociales (EHPAD, MAS, FAM, MECS, IME...) ;
- GEIQ Santé Social / GEIQ À Domicile ;
- les services à domicile.

PRÉ-REQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

AUCUN PRÉ-REQUIS pour entrer en formation.

Sont admis de droit à la formation, suite au **dépôt d'un dossier de candidature** :

- les candidats titulaires de certains diplômes mentionnés dans l'annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 (consulter le centre de formation) ;
- les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DE AES.

Tous ces candidats auront un entretien de positionnement avec le centre de formation.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un **dossier** auprès du centre de formation. Les candidats seront convoqués pour une **épreuve orale d'admission**. À l'issue de cette épreuve, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 et sont classés par ordre de mérite.

COÛT DE LA FORMATION

Les frais de formation pour la voie en cours d'emploi sont pris en charge par les employeurs.

- ✓ Contrat d'apprentissage : selon les barèmes fixés par les OPCO.
- ✓ Contrat de professionnalisation et autre dispositif de l'alternance (Pro A...) : 12,50 €/heure, soit 7 087,50 € pour un cursus complet (tarif 2025-2026).

N'hésitez pas à nous contacter pour un devis. Nous vous accompagnons dans le montage du dossier de financement.

Saint-So'Formation

10, place de la Halle 01150 Saint-Sorlin-en-Bugey

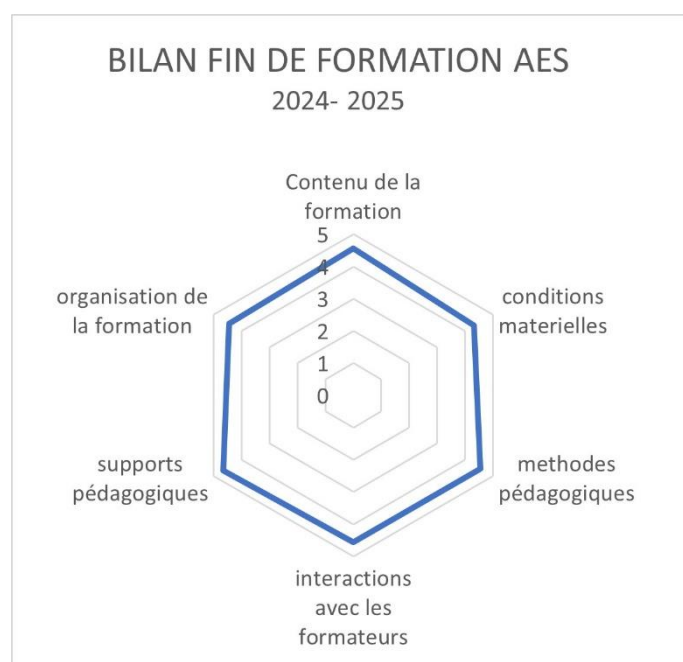
04.74.35.98.27 contact@saintsoformation.org

LE DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL **À SAINT-SO'FORMATION**

- ✓ Agrément pour **22 places (avec un groupe de 10 stagiaires minimum)** de formation diplômante d'AES en cursus complet.
- ✓ Personnes à mobilité réduite : accès possible, bâtiment de plain-pied.
- ✓ Autres types de handicap : se renseigner auprès du centre de formation.
- ✓ **100 % des stagiaires présentés à la certification ont obtenu le diplôme d'AES.**
- ✓ Taux d'abandon : 45 %** **Taux de satisfaction à la formation : 8,6 / 10****
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation du stagiaire. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant un accompagnement de qualité.
- ✓ Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées montrent un **taux d'insertion à 96 % à 12 mois***.

* Enquête IPSS 2019 – Diplômés 2017-2018 Région Auvergne-Rhône-Alpes.

** Bilan de fin de formation de la promotion en alternance diplômée en 2024.



CONTACTS

Responsable du développement et de la relation entreprises : Jennifer LEDEZ – 04 74 35 98 27 ou 07 81 67 76 55
– contact@saintsoformation.org

Responsable pédagogique : Isabelle MARÉCHAL – isabellemarechal@saintsoformation.org

www.saintsoformation.org/nos-formations/diplomantes-ou-certifiantes/de-aes/de-aes-en-cours-demploi/

REJOINDRE SAINT-SO'FORMATION

La formation au DE AES est dispensée sur **notre site d'Ambérieu-en-Bugey (01500)**, au 48 rue Gustave-Noblemaire, à **proximité de la gare SNCF**.

Saint-So'Formation

10, place de la Halle 01150 Saint-Sorlin-en-Bugey

04.74.35.98.27 contact@saintsoformation.org